L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'encoignure des rues de Chartres et **St. Louis**, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance et on n'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on *les arrête, aux frais de ceux* qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le bateau à vapeur *très-connu*, **OHIO**, capitaine L. Young, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira incessamment; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
20 janv Rue de la Nouvelle-Levée, No. 23 et 29.

Pour Louisville, Cincinnati et les Ports Intermédiaires.

Le bateau à vapeur BALTIC, capitaine W. Baldwin jr. sera prêt à recevoir du fret aujourd'hui 20 du courant, et ayant la plus grande partie de son fret déja engagé, partira positivement prochain, le 24. Pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWNN & Co.
20 janv—Encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Mastin, ayant la plus grande *partie de son chargement* engagée, partira sans délai.

Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
14 janv rue de la Nlle-Levee, no 28 et 29.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. *Les passagers* doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

---

POUR LE HAVRE.

Le beau navire **AUGUSTA**, capitaine Trott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le fret de 200 barils, s'adresser à P J TRICOU, ou à L H GALE.
22 janv

POUR LIVERPOOL, (passage seul).

Le navire anglais de première classe, le CATHERINE, capitaine Longmier, ayant son chargement prêt, partira, si le tems le permet, le 1er de février. Pour passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers, s'adresser à bord, au poteau 70, ou à G VANCE & R GAMBLE,
22 janv rue de la Douane, no 57.

POUR LA MOBILE (Par le fleuve.)

Le goelette **SARAH**, capitaine Stark, a la *moitié du fret engagé, partira incessamment*; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
20 janv Rue de la Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

A VENDRE, OU A FRETER.

La *Goelette* FANNY, *capt.* Butler, construite à Baltimore, fine voilière et doublée en cuivre, s'adresser à J. THAYER & Co.
20 jan rue des Magasins No. 29.

POUR APALACHICOLA.

La goëlette **ATLANTIC**, doublée en cuivre, capitaine S. Sawyer, ayant une partie de son fret engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH,
19 janv Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

POUR BRAZORIA, (Texas.)

La goëlette Packet **MONTGOMERY**, capitaine Smith, elle est neuve, tire peu d'eau, est doublée en cuivre, a une partie de son fret engagé, et partira bientôt. Pour le reste de son fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH,
12 jan Nouvelle Levée, Nos. 28 et 29.

POUR LA HAVANE (*via* Key West).

La fine voilière **PHŒNIX**, doublée en cuivre, capitaine E Spicer, partira positivement le 20 courant et recevra 30 ou 40 passagers de plus.—S'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à TOURNE & BECKWITH,
17 janv Nlle Levée, no 28 et 29.

A LOUER OU A FRETER.

La goëlette doublée en cuivre, **AIGLE**, capitaine G W Ashby, porte un fret de 750 barils—S'adresser pour les conditions, à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
17 janv

A FRETER OU A LOUER.

La goëlette neuve et doublée en cuivre CALLAO, capitaine S Fool. Pour conditions s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH.
16 janv rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR ST. YAGO DE CUBE OU LA HAVANE.

La polacre espagnole **VISCAYNA**, capitaine Canac, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J PRATS & FILS,
15 janv rue Ste. Anne, no 52.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier et doublé en cuivre **LA LUISA**, capitaine Delgado, cet prêt à recevoir du fret et des passagers, pour le susdit port. Il a une très-belle chambre pour loger des passagers. S'adresser à GARCIA, BUYO & Co.,
12 janv Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf, et doublé en cuivre, le CATHERINE, capitaine Hugh Longmier, est maintenant prêt à *prendre son chargement pour le* port susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers dans la chambre, s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau no. 90, ou au bureau de G VANCE & R GAMBLE,
8 janv rue de la Douane, no. 51.

POUR VERA-CRUZ.

Le brick bien connu, Général SANTA ANNA, capitaine Vaustauren, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
2 janv

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation de mêmes faveurs. oct 24

MONSIEUR J. A. ELET, membre de l'Université de St. Louis, vient d'arriver en cette ville et réside actuellement à l'ancien couvent des Ursulines où il recevra les personnes qui voudront lui parler. Les bâtisses de la susdite Université étant achevées, il est autorisé à admettre quelques élèves de plus, quoique le nombre actuel se *monte à 130, dont 86 sont Louisianais. Les professeurs* sont au nombre de 14. M. Elet compte de partir pour St. Louis, vers le commencement d'avril prochain.
1 janv—3m P. CUCHET & CASTANION, agen

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—John P. Henderson *contre ses* créanciers—Attendu que John P. Henderson, débiteur insolvable, en prison, a conformément à l'acte créé pour les débiteurs insolvables et en prison, et afin d'obtenir la jouissance dudit acte, adressé sa pétition à la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est donné par les présentes aux créanciers dudit pétitionnaire, qui sont tenus d'apparaître à la cour le vendredi 6 février prochain, à 10 heures a. m. pour exposer les raisons contraires à la demande du pétitionnaire et s'opposer à ce qu'il soit mis en liberté—Par ordre de l'honorable James Watts, juge de ladite cour, ce 10 de janvier A. D. 1835. 14 jan—12 P. LE BLANC, député greffier

---

DEMANDE DE CHIFFONS.

LAFFIN & BROWN, informent les habitans et de la Nouvelle-Orléans, qu'ils achèteront au comptant les chiffons de toutes espèces (excepté ceux de laine) qui seront *délivrés en grande ou petite* quantité à *leur magasin*, No. 90, rue de Chartres.
15 janv—3m LAFFIN & BROWN.

A VENDRE, 30 actions de la Presse à coton d'en haut. 10janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

VENTES PAR LE SHERIF.

Littleton S W Waters vs. Edward McGawley.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse du Hewlett, encoignure des rues de Chartres et de Saint-Louis, le mardi 6 février prochain, à une heure p m.

Le nègre nommé Titus, âgé d'environ 18 ans,

Conditions de la vente—comptant.

5 janv G W MORGAN, shérif.

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 20 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème. carré ou îlet; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, *10 pouces, 6 lignes de face* à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue de Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci-dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par *Joseph Pilié, voyer de la ville*, le 25 *février* 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Jannin

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, dépigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 46 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au p an du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de *Gustave Legardeur, notaire* public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir:—$1133 33 1-3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et l'hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit:

Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environé par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir:

Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds *10 pouces de profondeur*, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou l'ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions : comptant.

27 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot *contre* Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit ;—Savoir :—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros un, *deux* et *trois*, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit :— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, *près* de la Levée sur *deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes* de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes *de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept* pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—James F. King *contre* Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg *Marigny, rue des* Champs Elysées près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de terre situées au faubourg St. Marie, ayant chacuns, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Moore.

Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sassman.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau du shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.

27 déc G. W. MORGAN shérif.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er District—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé dans l'affaire ci dessus, il *sera vendu en vente publique le Mardi 17 Février* prochain, à 1 heure après-midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville ; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrit comme suit :

UN TERRAIN IRREGULIER

situé dans le faubourg Saulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Rouffignac et la Course; mesurant environ cent vingt pieds 4 pouces de face, sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face sur la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds, sur la ligne du côté vers la rue Rouffignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 553 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (mesure française).

Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci-dessus décrit et comprenant depuis les rues de la Nlle Levée, Rouffignac et Lacourse elle fleuve, et ayant à peu près 486 pieds 7 pouces de face, fesant face à la Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 457 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y comprises toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de *maitre, cuisine, etc. etc, Les dits terrains, etc. sont les* propriétés hypothéquées par le demandeur au défendeur ; pour payer et satisfaire le dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais. Conditions: comptant.

15 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Pierre Joseph Tricou vs. Jean Cabanne.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 de février, à 1 heure après midi.

L'esclave mulatresse nommé CLARISSE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : L'acheteur devra donner son note endossée à satisfaction pour la somme de $400 payable le 25 de mai 1835, portant hypothèque sur la dite esclave, et la balance devra être payée comptant. G. W. MORGAN,
20 janv shérif.

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et qualité supérieure, pourront s'adresser à ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

COUR DE PAROISSE.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres, et St Louis, le mardi 13 de février prochain, à une heure de l'après midi l'esclave Eliza et son fils George, saisis dans l'affaire de P. J. Tricou.

Conditions—comptant.

10 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.

Les héritiers d'Ives Lemonier *contre* P A Flechaux.

EN vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu, à l'encoignure des rues St. Pierre et Royale, en cette ville, mercredi, 28 du courant, à 11 heures du matin,

Une quantité de drogues &c. saisies dans l'affaire ci-dessus mentionnée. Conditions—comptant.

19 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT.

Robert Ferriday & co. *contre* Robert A. Wright.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues de la Commune et Carondelet, mardi 31 janvier, à 11 heures du matin.

Quatre vis de presse à coton, avec leurs garnitures, saisies dans la cause ci-dessus. Conditions—comptant.

19 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE—Erasme Legoaster contre H de Coursval—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, le lundi 23 de février prochain, à 1 heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit.

Un terrain situé sur le chemin du Bayou, ayant environ un arpent et 45 pieds de face sur la dite route, et trois arpens de profondeur, y compris toutes les bâtisses situées sur le dit terrain, borné d'un côté par la propriété de François Perrault, et de l'autre côté par la propriété de Marianne Wiltz, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : $3500 comptant avec intérêt, frais de protêt et frais de procès; $3500 à un an de crédit en billets endossés à satisfaction du 1er de décembre 1834 et hypothèque spéciale. G W MORGAN, shérif.

21 janv

COUR DE DISTRICT.—Les exec. test. de Thomas Compton contre Jonathan Chase.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 4 février prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente susmentionné et *comme suit: Ce Terrain situé* dans le faubourg Ste. Marie, ayant 31 pieds 10 pouces de face sur la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub. le 25 de mai 1830 et connu sous le No. 11, y compris les bâtisses et autres améliorations sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Cette propriété mise en vente pour la seconde et dernière fois, sera adjugée définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, à 12 mois de crédit, l'acheteur donnant cautionnement à satisfaction portant intérêt au taux de —— pour cent par an et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

20 janv G. W. MORGAN, sheriff.

COUR DE PAROISSE.—J. Viosca vs. veuve Raymon Mon épouse de S. Calderon.—En vertu d'un ordre de saisie de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 février prochain, à 1 h ur après-midi.

L'esclave SOPHIA saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant. G. W. MORGAN,
20 janv shérif.

COUR DE PAROISSE.—No. 7501 des registres.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse d'Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Samedi, 28 de février prochain, à 1 heure après-midi, les propriétés décrites ci-après, savoir :

5 terrains dans le faubourg Ste. Marie, désignés sur un plan particulier, dressé par Chs. F. Zimpel, daté 21 mars 1833, sous les nos. 1, 2, 3, 4 et 5, tous ces lots ayant face à la rue Foucher, ensemble avec les maisons et améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire de Samuel Herman et fils.

Conditions : comptant. G W MORGAN,
26 janv shérif.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'après le consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis : le jeudi 26 courant, à 1 heure de l'après-midi :

Le bail de la maison no 60, rue de la Nile Levée, jusqu'au 1er. octobre prochain. Conditions : comptant. G. W. MORGAN,
26 janv shérif

SAFFEN & BODGER,
No. 3, rue du Camp.

ONT reçu par des arrivages du nord, un grand assortiment de marchandises propres à l'usage des familles, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, pour du comptant ou pour des billets escomptables.

Messrs. S & B. invitent respectueusement leurs amis et le public, de venir examiner ces marchandises ; et ayant engagé nombre d'ouvriers en tisier, qui seront ici durant l'hiver, ils feront faire sur commande, toute espèce de chariots d'enfans, berceaux et paniers.

N. B—*Les trafiquans de la campagne et les habitans* feront bien de venir faire choix de ces articles. 2 déc—6m

---

AVIS—M. JUETTE, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Jefferson, no 172, arrivant de France, à offre en vente un assortiment de marchandises sèches et comestibles et liquides tels que, savoir :

Vin Bordeaux, 1ere qualité, très vieux en bouteilles
Vin de Lavalette blanc, vin du Rhône, en tierons,
Vin d'Angoux-Mousseux en paniers, vin Champagne, 1ere qualité, 1825,
Vinaigre de vin blanc d'Orléans, en tierçons et bar.
Liqueurs assorties de Bordeaux, par caisses
Kirsch Wasser de la forêt noire, très vieux
Extrait d'Absynthe, 1ere qualité, marasquin de do
Prunes et cerises à la liqueur, dans de grands boucauts,
Confitures sucerises et gelées de groseille,
Graines d'oiseaux assorties et méiées, par baril, à la liv
Graine de moutarde, petits pois verds de France secs
Conserves alimentaires de Colin, de Nantes,
Sardines pressées par demi-baril, encre à écrire, bon
Cirage anglais en boites, ligne et fice le en boucauts,
Epervier, nelnes et filets pour prendre oiseaux et poissons
Assortiment de fusils de chasse, double et et simples, gar-
Pistolets de poche et de duel, fleurets en montures de gens d'armes
Cannes à épée, à poignard, à lance, à pêche, et autres
Couteaux à poignard, ustensiles de chasse, tels que Carnassières et autres,
Mouchoirs blancs et à tabac, tout fil et en coton,
Linge de table tout fil, toile à chemises, tout fil,
Toile à draps tout fil, linge de table en coton damassé,
Tapis de Bruxelles, collection de jolis paniers,
Niere *garnie pour hommes et pour femmes*
Coutil russe fougère et blanc tout fil
Challys, et bombasines pour robes,
Chemises d'hommes et femmes, toile de lin, gants de peaux en douzaines
Pièces guingham et mousseline imprimées, pour robes
Batiste à chemises, couvertures de laine grande, gilet callon.
Gants, bas de laine, parapluies de toutes grandeurs
Petits pétards rouges, par caisses ; lampes en cuivre à sec et à quatre becs de cabinets, verres à quinquet, socques à tabaux pour hommes et pour femmes, socques, souliers, nouveau genre,
Balais et brosses en crin de toutes espèces,
Queux et billes pour billard, couverts plaqués et en métal
Manteaux d'hommes et de femmes veilleuses et briquets à lanternes et bougie en tout genre, chapeaux de soie; montres en argent, orgues, musique, fil de Bonne et autres, assorties
Rubans de Boulogne, liens à moustiquaires et galons,
Eau de Cologne de Jean-Marie-Farina et autres,
Parfumeries, plumeaux, cols pour femmes, lassets soie, et fil, bois de fusils et pièces de rechange, amadouz par liv. grecques et cafetières du Levant, faience de Rouen assortie et mille autres objets qui ne sont point désignés.

5 janv—2m, 3ps.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,

Thos. Banks,
William McCauly
J H Fields
Jules Le Blanc,
Michael Mahez,
Thos Toby,
Manuel White,

Thos. Toby fut unanimement élu président de la compagnie en remplacement de M. Peter Laidlaw, qui a résigné.

Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidations.

3 janv S H TURNER, secrétaire.

Département de la Trésorerie.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1835.

AVIS est donné par le présent à tous les marchands commissionnaires, marchands en gros, détaillans courtiers et teneurs de boutiques, qui ont commencé les affaires, depuis le 1er. de mai dernier, d'avoir à se présenter au bureau du soussigné, pour y prendre licence *conformément à la loi, sous peine de payer une amende triple* du montant de la loi. F. GARDERE,
21 janv—3 Trésorier de l'Etat.

LIBRAIRIE D'ALFRED MORET,
Successeur de A. L. Boismare.

LE Magasin Universel, comprenant 1833 et 1834, 1 vol relié ; Dictionnaire de Laveau nouvelle édition do. de Boiste do. do. augmentée par Ch. Nodier ; Livre; classiques à l'usage des pensions. Il vient d'ajouter à son cabinet de lecture un grand nombre d'ouvrages nouveaux des auteurs les plus connus tels que : Eugène Sue, V. Hugo, A. Dumas &c. dont on trouvera le catalogue à son magasin, rue Royale, No. 164 22 janv—3

A VENDRE—une maison et un terrain, rue des Parts,
15 janv ED GOTTSCHALK, courtier, rue de Chartres, no 100,

QUARTIER GENERAL 2e. REGT. L. M.

Nouvelle-Orléans, 23 Janvier 1835.

Ordre de régiment,

TOUS les officiers, sous-officiers, musiciens et soldats appartenant au dit régiment seront tenus de s'assembler aux temps dits et places mentionnées ci-après, afin d'élire des officiers aux places vacantes en ce moment.

La 1ère. Compagnie tiendra son élection à Commercial Hôtel, sur la Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, le Samedi 31 du courant, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

Les limites de la dite Compagnie sont les rues Orléans et Dumaine, les rues de la Levée et Bourbon à partir du centre de chacune des dites rues.

La 2de. Compagnie tiendra son élection dans le même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après midi jusqu'à 6. *Les limites de cette compagnie sont* entre les rues Bourbon et Rempart, Orléans et Dumaine à partir du centre de chacune des dites rues.

La 3me. Compagnie tiendra son élection au même lieu, le Mardi 3 de février prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. *Les limites de cette compagnie* sont les rues Dumaine à Ursulines et les rues Levée et Bourbon, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 4me. Compagnie tiendra son élection au même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont les rues Dumaine et Ursulines, les rues Bourbon et Remparts, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 5me. Compagnie tiendra son élection le Mercredi 4 février prochain, au même *lieu*, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite compagnie sont les rues de la Levée et des Remparts et entre Ursulines et Esplanade, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 6me. Compagnie tiendra son élection le Mercredi 4 février prochain, au Café de Phillips Power, encoignure des Champs Elysées et de la rue de la Levée, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont depuis la Levée jusqu'à la rue de Craps, et depuis l'Esplanade jusqu'à la rue des Champs Elysées, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 7me. Compagnie tiendra son élection, le Mardi 5 février prochain, au même endroit, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite compagnie sont les rues de la Levée et Craps, les rues des Champs Elysées et d'Enghien, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 8me. Compagnie tiendra son élection au même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont depuis la rue de Craps jusqu'au Bois et depuis l'Esplanade jusqu'à la rue d'Enghien, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 9me. Compagnie tiendra son élection le 6 de février prochain, au Commercial Hôtel sur la Levée entre les rues Ursulines et Hôpital depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite compagnie comprend depuis la rue des Remparts et le Bois, depuis la rue d'Orléans et le chemin du Bayou, à partir du centre de chacune des dites rues.

La 10me. Compagnie tiendra son élection au même endroit et à la même heure, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont de la rue des Remparts jusqu'au Lac, et depuis la rue de l'Esplanade jusqu'au chemin du Bayou.

A. A. SUARES.
24 janv Lt. Col. Com. le 2d. Regt. M de la M. L.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Les Marguillers de l'Eglise de St. Louis de la Nouvelle Orléans *contre* Féliciane Remos.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le vendredi 6 février 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une négresse nommée Marie, âgée d'environ 50 ans, saisie dans cette affaire.—Conditions—Comptant.

1er janv B. BEAUREGARD, marechal

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable M. Blache, président en la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le jeudi, 12 février 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et de Chartres,

4 terrains situés au nouveau faubourg Marigny, mesurant chacun 30 pieds en face à la rue St. Antoine, sur 190 pieds de profondeur. Un autre terrain situé sur la rue de la Loi, mesurant 30 pieds de face à la rue de Loi, sur 120 pieds de profondeur. Les dits terrains sont contenus *dans l'ilet formé par les rues St Antoine, Bagatelle*, la Loi et Magistrats, saisis à la poursuite de de H. Vinaud, duement autorisée par son mari. J Vinaud. Conditions—comptant. 10 janv B BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Lanoville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi, 31 janvier 1835, à 4 heures p. m. sur le Rail Road près la rue Moreau, un lot de bois, et environ cent planches, saisis à la poursuite de F. Bervite.

Conditions—Comptant.

19janvier B. BEAUREGARD, marshal.

Roshar contre Bell.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable C. W. Shaumburgt, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, lundi le 2 *février 1835*, à 4 heures p. m. sur les lieux au No. 40, rue du Cirque, un four, un lot de bois et divers autres articles, saisis dans cette affaire.

Conditions—Comptant.

19 janvier B. BEAUREGARD, marshal.

E. McGormley contre Corbet.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable C W Shaumburgh, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le Samedi 31 janvier 1835, à 4 heures p. m. *à mon bureau, rue*